



Cannabis thérapeutique: le Canada limite les remboursements

Politique

23. novembre 2016 - 06:07



Jusqu'à présent, le Canada couvrait jusqu'à 10 grammes de cannabis par jour pour ses anciens combattants. La réforme présentée mardi prévoit toutefois le remboursement de seulement 3 grammes quotidiens (image symbolique).

KEYSTONE/AP/BRENNAN LINSLEY (sda-ats)

Les anciens combattants canadiens devront fumer trois fois moins de cannabis pour soulager leurs peines. Le gouvernement de Justin Trudeau a décidé de limiter à trois grammes le plafond quotidien remboursé.

Le Canada a autorisé en 2001 la consommation de cannabis sur ordonnance, mais le ministère des Anciens combattants ne s'était jamais doté d'un cadre réglementaire sur la prise en charge. Et ce, alors que de nombreux militaires démobilisés en consomment et sont remboursés en conséquent.

Jusqu'à présent, le gouvernement fédéral couvrait jusqu'à 10 grammes de cannabis par jour. La réforme présentée mardi prévoit toutefois le remboursement de seulement 3 grammes quotidiens.

"Nous avons consulté des vétérans, leurs défenseurs, les intervenants et des spécialistes médicaux et nous avons examiné les études existantes sur l'usage de la marijuana à des fins médicales afin d'élaborer une politique équilibrée", a souligné dans un communiqué Kent Hehr, ministre des Anciens combattants.

Selon le ministère canadien de la Santé, la consommation quotidienne moyenne de cannabis médical par patient est de 2,6 grammes.

Les autorités sanitaires ont parallèlement mis en garde contre la consommation de plus de cinq grammes par jour de cannabis. Une telle dose est dangereuse pour la santé et peut notamment entraîner des maladies pulmonaires et cardiaques, en plus d'engendrer une dépendance aux psychotropes.

Date: 23.11.2016



Online-Ausgabe FR

swissinfo
3000 Berne 31
031/ 350 92 22
www.swissinfo.ch

Genre de média: Internet
Type de média: Sites d'informations
Page Visits: 1'520'388

[Lire en ligne](#)

N° de thème: 729.006
N° d'abonnement: 729006

Le gouvernement fédéral a également fixé à 8,5 dollars canadiens le gramme le plafond remboursable par la sécurité sociale.

Le Canada doit devenir au printemps prochain le premier pays du G7 à légaliser la consommation récréative de cannabis.

sda-ats